



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : CBI

Madame le Maire de Thionville
2, Cours du Château
57100 Thionville

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de
l'environnement concernant la pose de
piézomètres à Thionville**

**PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

Metz, le 24 septembre 2015

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

la pose de 5 piézomètres pour le contrôle de la qualité de la nappe alluviale sur le site Derichebourg Environnement Eska, sur la commune de Thionville.

Ce dossier a été déposé par : **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA**
56, rue de Metz
BP 70008 JOUY-AUX-ARCHES
57131 ARS-SUR-MOSELLE

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2015-00069**» en date du 3 août 2015, accompagné du courrier de notification ainsi que celui, en date du 24 septembre 2015 autorisant le démarrage des travaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Valérie ANTOINE-POTIER